

**COMMUNE DE BON-ENCOTRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Ordinaire du MARDI 9 MARS 2021 à 18 h**  
**(Extrait du Registre)**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 9 MARS à 18 h**, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 24 février 2021, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Étaient présents :** Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. DEGUIN Gérard, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, M. ROULET Pascal, M. GALABERT Vivian, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, Mme LAFFAGE Stéphanie, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, M. VINDIS Marcel, Mme BARRAULT Simone, Mr VIDAL Jean-Christophe, Mme ESPINASSE France, M. BRUGIDOU David.

**Étaient représentés :**

Mme PAILHORIES Anne pouvoir à Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline.  
Mme FERRAND Isabelle pouvoir à Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique.  
M. VALERO Jean-Michel pouvoir à Mme LAMY Laurence.  
M. GABEN Stéphane pouvoir à M. AMELING Christian.

**Absente :**

Mme ESPINASSE France.

Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique a été désignée secrétaire de séance.

**2021-05 - OBJET : RENOUELEMENT ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE SUR 4 JOURS**  
**VOTE : Pour : 28**

Mes Chers Collègues,

**I - Exposé des motifs :**

Dans le cadre du décret N° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, un aménagement du temps scolaire réparti sur 4 jours hebdomadaires est mis en place dans les écoles de notre commune.

Par délibération en date du 10 janvier 2018, le Conseil Municipal a approuvé la proposition d'organisation du temps scolaire, à compter de la rentrée scolaire 2018, comme suit :

- Ecole de St Ferréol :
  - 7h30-8h50 garderie
  - **9h00-12h00 enseignement**
  - 12h00-13h30 pause méridienne
  - **13h30-16h30 enseignement**

- 16h30-17h00 transition + gouter
- 17h00-18h30 accueil pôles animations
  
- Ecole F. Mitterrand :
  - 7h30-8h35 Accueil de Loisirs Périscolaire
  - **8h45-12h00 enseignement**
  - 12h00-13h45 pause méridienne
  - **13h45-16h30 enseignement**
  - 16h30-18h30 Accueil de Loisirs Périscolaire
  
- Ecole G. Brassens :
  - 7h30-8h35 garderie
  - **8h45-12h00 enseignement**
  - 12h00-13h45 pause méridienne
  - **13h45-16h30 enseignement**
  - 16h30-17h00 transition + gouter
  - 17h00-18h30 accueil pôles animations

Par délibération en date du 3 juillet 2020, le Conseil municipal a approuvé la proposition de modification des horaires de l'école Mitterrand comme suit :

- 7h30-8h35 Accueil de Loisirs Périscolaire
- **8h45-11h45 enseignement**
- **11h45-13h45 pause méridienne**
- **13h45-16h45 enseignement**
- 16h45-18h30 Accueil de Loisirs Périscolaire

Conformément à l'article D521-12 du Code de l'éducation, cette décision de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours ne peut porter sur une durée supérieure à 3 ans, ainsi elle arrive à échéance.

## **II - Considérants et références juridiques :**

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

Vu la délibération en date du 30 juin 2017, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement du PEDT pour une période de 3 ans (2017/2020),

Vu la possibilité pour les communes ayant choisi de déroger à l'organisation du temps scolaire de déposer un projet si elles répondent aux critères suivants : déclaration de leurs accueils, offre de loisirs concertée le mercredi, complémentarité avec les projets d'écoles.

Vu la délibération en date du 10 janvier 2018, par laquelle le Conseil Municipal a validé l'organisation du temps scolaire à compter du 3 septembre 2018, sur 4 jours

Vu la délibération en date du 27 juin 2018, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le nouveau PEDT pour la période 2018-2021,

Vu la délibération en date du 3 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a validé la modification des horaires de l'école Mitterrand (liée à l'organisation de 2 services de restauration),

VU l'avis favorable des trois Conseils écoles,

VU l'avis favorable de l'Agglomération Agenaise en charge du service transports,

**Considérant l'exposé ci-dessus,**

**J'ai l'honneur, Mes Chers Collègues, de vous demander :**

- **D'APPROUVER** le renouvellement de l'organisation actuelle (demande de dérogation) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 :
  - Ecole de St Ferréol :
    - 7h30-8h50 garderie
    - **9h00-12h00 enseignement**
    - 12h00-13h30 pause méridienne
    - **13h30-16h30 enseignement**
    - 16h30-17h00 transition + gouter
    - 17h00-18h30 accueil pôles animations
  - Ecole G. Brassens :
    - 7h30-8h35 garderie
    - **8h45-12h00 enseignement**
    - 12h00-13h45 pause méridienne
    - **13h45-16h30 enseignement**
    - 16h30-17h00 transition + gouter
    - 17h00-18h30 accueil pôles animations
  - Ecole F. Mitterrand :
    - 7h30-8h35 Accueil de Loisirs Périscolaire
    - **8h45-11h45 enseignement**
    - **11h45-13h45 pause méridienne**
    - **13h45-16h45 enseignement**
    - 16h45-18h30 Accueil de Loisirs Périscolaire
- **DE SOLLICITER** l'avis du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (Dasen)

**Je vous remercie, Mes Chers Collègues de bien vouloir en délibérer.**

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
Par 28 voix Pour**

**APPROUVE** le renouvellement de l'organisation actuelle (demande de dérogation) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 :

- Ecole de St Ferréol :
  - 7h30-8h50 garderie
  - **9h00-12h00 enseignement**
  - 12h00-13h30 pause méridienne
  - **13h30-16h30 enseignement**
  - 16h30-17h00 transition + gouter
  - 17h00-18h30 accueil pôles animations
  
- Ecole G. Brassens :
  - 7h30-8h35 garderie
  - **8h45-12h00 enseignement**
  - 12h00-13h45 pause méridienne
  - **13h45-16h30 enseignement**
  - 16h30-17h00 transition + gouter
  - 17h00-18h30 accueil pôles animations
  
- Ecole F. Mitterrand :
  - 7h30-8h35 Accueil de Loisirs Périscolaire
  - **8h45-11h45 enseignement**
  - **11h45-13h45 pause méridienne**
  - **13h45-16h45 enseignement**
  - 16h45-18h30 Accueil de Loisirs Périscolaire

**DECIDE** de solliciter l'avis du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (Dasen).

**Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.**

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.  
Affichage le 12 mars 2021

Pour copie conforme

Madame Le Maire,

**Laurence LAMY**

